



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Economie Agricole et Rurale

Commission Départementale de Préservation des Espaces
Naturels, Agricoles et Forestiers
(CDPENAF)

Affaire suivie par : Bertrand Sauce – Lionel FAIHY
Tél. : 03 39 59 55 33/34
bertrand.sauce@doubs.gouv.fr

Direction départementale des territoires du Doubs

Le Président de la CDPENAF

à

Monsieur le Président de la Commu-
nauté de Communes Altitude 800
Espace Levier – Val d'Usiers
7B Place Bugnet
25270 - LEVIER

OBJET : Consultation de la CDPENAF

Besançon, le 8 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.142-5, L.151-12 et L.153-16 du code de l'urbanisme, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée en séance le 26 septembre 2024 sur votre projet de PLUi au titre des extensions et annexes à l'habitation en zones A et N, de la création de secteurs de taille et capacité limitées (STECAL) et de la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers (autosaisine).

Avis de la commission :

Extensions et annexes à l'habitation en zones A et N :

Avis favorable en recommandant de diminuer le périmètre d'implantation des annexes et des extensions.

Création de secteurs de taille et capacité limitées (STECAL) :

Avis favorable sous réserve :

- de fixer une hauteur maximale des constructions pour le STECAL NL ;
- de fixer une règle permettant de limiter la densité des constructions sur le STECAL NL ;
- de diminuer le coefficient d'emprise au sol (CES) maximal sur le STECAL Nt2.

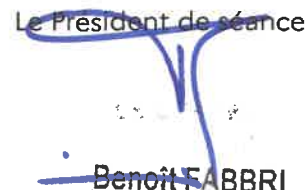
Réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers (autosaisine) :

Avis favorable en recommandant vivement :

- de procéder à des compensations foncières au bénéfice des exploitations fortement impactées
- de justifier le choix de la zone 1AU1 à Levier, ou d'en rectifier les limites, ou de lui substituer la zone agricole quasi-enclavée voisine, afin de favoriser la continuité des fonctions agricoles du secteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de séance



Benoît FABBRI